

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 27 septembre 2017

Le Conseil des États approuve largement la solution de remplacement de la loi chocolatière

Le Conseil des États, en sa qualité de conseil prioritaire, s'est prononcé sur la solution de remplacement de la loi chocolatière et a approuvé, clairement et presque sans discussion, la ligne directrice révisée par la commission chargée de l'examen préalable. Il crée ainsi les fondements pour un supplément en faveur du lait qui répond aux exigences de l'OMC. Le Conseil des États a par ailleurs donné son feu vert pour une augmentation du crédit de façon à ce que le nouveau supplément pour le lait et les céréales repose sur le montant actuellement alloué, soit environ 95 millions de francs. Le dossier doit maintenant être soumis au Conseil national. La Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) soutient la proposition de loi actuelle, qui se fonde sur la version du Conseil des États. Pour les producteurs de lait, il s'agit de garantir l'écoulement de 250 millions de kilos de lait de centrale, soit environ 11% de la quantité totale de lait de centrale. Au final, l'essentiel est d'empêcher un éventuel trafic de perfectionnement.

Direction

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11

Télécopie 031 359 58 51

psl@swissmilk.ch

www.swissmilk.ch

swissmilk

Rapide et déterminé

Le Conseil des États s'est montré très déterminé lors du vote final en approuvant sans opposition le nouveau texte de loi par 41 voix et 2 abstentions et l'augmentation du crédit par 40 voix et 4 abstentions. Ces décisions posent des jalons très clairs pour le débat qui suivra au Conseil national.

Importante aussi pour l'industrie suisse

Lors du bref débat qui a eu lieu, il est clairement ressorti que la question dépassait les seuls intérêts de la production laitière et céréalière en Suisse. Selon les interventions formulées au Conseil des États, quelque 3000 postes de travail dans l'industrie chocolatière, 300 dans la boulangerie et quelques centaines dans le secteur laitier dépendent de la réussite de la solution de remplacement.

Signal important pour un canal d'écoulement important

À l'avenir, chaque producteur de lait percevra directement quatre centimes par kilo de lait. Une part de ce montant sera ensuite reversée dans un fonds administré par l'IP Lait, destiné principalement à soutenir les exportations et, dans une moindre mesure, à réguler le marché de la matière grasse à titre privé.

Renseignements:

Stephan Hagenbuch, directeur de la FPSL

079 292 97 52

2262 signes (espaces comprises)

www.swissmilk.ch